

Avis d'enquête publique

Modification N° 2 du PLU de la Commune de VILLE SUR ILLON

Par arrêté municipal du 11 mars 2022, Madame le Maire de VILLE SUR ILLON a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de NANCY a désigné Monsieur Bernard ESPOSITO- FARESE en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera, pendant une durée de 32 jours, à la mairie de VILLE SUR ILLON du lundi 9 mai 2022 à partir de 10 heures au jeudi 9 juin 2022 jusqu'à 12 heures aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en Mairie et sur le site de la Préfecture des Vosges toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

<https://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquêtes-publiques-et-consultations-du-public/Enquêtes-publiques-diverses>

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique figurent dans le dossier de modification N° 2 du P.L.U. soumis à l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en Mairie les lundi 9 mai 2022, samedi 21 mai 2022, jeudi 9 juin 2022, de 10 heures à 12 heures.

Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par correspondance à l'adresse de la Mairie de VILLE SUR ILLON ou par courriel mairie.villesurillon@wanadoo.fr.

Toutes les dispositions seront prises pour respecter les mesures de lutte contre le coronavirus. A ce titre, il sera exigé du public de se munir d'un masque et de son propre stylo. du gel hydroalcoolique sera mis à disposition du public.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de VILLE SUR ILLON où ils seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La modification du Plan Local d'Urbanisme pourra alors être approuvée par délibération du Conseil Municipal.